

Armement de la police municipale

Les agents de police de Saint-Germain-en-Laye armés en 2016

Les agents de la police municipale de Saint-Germain-en-Laye seront officiellement armés courant 2016. L'actualité récente ne fait que conforter la demande émise par Emmanuel Lamy dès le printemps 2014. Dans un contexte sécuritaire tendu, *« les agents municipaux, de plus en plus souvent appelés à intervenir aux côtés de la police nationale pour des missions de police secours, ont en effet le sentiment qu'ils sont devenus des cibles »*, explique le maire de Saint-Germain-en-Laye. *« Au cours de ces missions, ils affrontent les mêmes dangers que leurs collègues armés alors qu'eux ne le sont pas »*. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye s'était donc résolu à cette évolution pour asseoir l'autorité des policiers municipaux et renforcer la sécurité des Saint-Germanoises.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a obtenu de la préfecture de police l'autorisation d'armer sa police, en septembre 2015. Cette situation découle de la réputation de sérieux de ses agents et d'une demande perçue comme justifiée.

La Ville a donc pu obtenir fin novembre le nombre d'armes demandé sur le contingent mis à disposition par l'Etat pour encourager l'armement des agents municipaux, qui devront répondre à des **tests psychologiques**, puis suivre une **formation théorique** et une **formation pratique** au maniement de leur arme.

Le Maire autorisera ensuite chaque agent au cas par cas à être armé, en fonction des résultats obtenus.

Seule une situation de légitime défense (pour soi-même ou pour autrui) justifie l'utilisation de son arme à feu par un agent. Enfin, les agents municipaux ne sont pas autorisés à garder leur arme en dehors de leur service.

14 / 12
2015



CONTACTS

Attachée de presse

Marie JOSQUIN-ADELINÉ
marie.josquin-adeline@saintgermainenlaye.fr
01 30 87 20 81

Responsable de la communication

Nathalie GREGOIRE
nathalie.gregoire@saintgermainenlaye.fr
01 30 87 20 83